



Enjeux :	Climat : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel
Objectifs opérationnels :	Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs

DESCRIPTION DU PROJET

<u>Intitulé du projet :</u>	
CREATION D'UNE VOIE VERTE AVEC OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DE L'ILL	
<u>Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :</u>	
Colmar Agglomération	
<u>Localisation du projet :</u>	
le long du canal à l'Est de Colmar	
<u>Description et objectifs du projet :</u>	
Objectif : Colmar Agglomération mène une politique active en faveur du déplacement en mode doux dans le cadre de son schéma directeur des pistes cyclables intercommunales (2020-2026). Ce projet permettra aux cyclistes de relier la voie verte existante le long du canal de Colmar Est en franchissant l'ILL. A ce jour, ce franchissement n'est pas possible, ce qui rend le trafic pendulaire des cyclistes très compliqué pour permettre aux travailleurs des communes à l'Est de Colmar de se rendre à vélo dans les zones d'activités situées à Colmar Est. Descriptif technique : Longueur totale : 1205 m Largeur : 3,5 m minimum Ouvrage de franchissement de l'ILL : 124 m Portée centrale de l'ouvrage : 65 m Type de revêtement : bitumineux sur le linéaire, résine anti-dérapante sur l'ouvrage	
<u>Public visé :</u>	
Habitants des quartiers et communes environnantes, salariés se déplaçant à vélo, cyclistes de loisirs et scolaires	
<u>Echéancier de réalisation du projet :</u>	
Date de démarrage des travaux :	4ème trimestre 2024
Date de fin des travaux :	4ème trimestre 2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	2 736 650 €	HT	Investissement
-------------------------------	--------------------	----	----------------

Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	2 736 650 €		
Taux :	20%		
Montant :	547 330 €		

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant HT	Taux
Colmar Agglomération	2 189 320 €	80%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	547 330 €	20%
TOTAL PROJET	2 736 650 €	100%
<i>pm : Ville de Colmar (apport en "nature" du foncier)</i>	<i>135 000 €</i>	

ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION

- Bilinguisme : Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports prévus et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue;
- Respecter les préconisations techniques nationales et le cahier des charges CeA en matière de conception, pour les projets du schéma des itinéraires cyclables (IC) structurants et à l'interface avec le réseau routier CeA;
- Signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA avant réception définitive des travaux;
- Inscrire le projet dans la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC) dans les 3 mois suivant la mise en service du projet. Inscrire, dans cette même base, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens;
- Poser un panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA;
- Communication à assurer de la participation de la CeA;
- Promotion de cet itinéraire sera à assurer par l'Office du tourisme de Colmar en lien avec Alsace Destination Tourisme;
- Mise en place d'un fléchage indiquant le collègue concerné le plus proche.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par Colmar Agglomération;
- Mobiliser son ingénierie en faveur du présent projet, notamment la Direction du Bilinguisme sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet;
- Apporter une assistance technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme) ;
- Intégrer les données géoréférencées fournies dans son observatoire ainsi que les éventuels comptages de fréquentation;
- Apporter des subventions d'investissement au projet d'un montant total maximal de 547.330 € (20% du coût HT), au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :